

COLLECTIF DES PARENTS D'ÉLÈVES  
ACTIONS  
POUR



*Prat foen*



## Les 2 associations de parents d'élèves APE et Div Yezh sont réunies au sein du Collectif « Actions pour Prat Foën »

Les bénéfices récoltés permettent de financer différentes activités  
ainsi que du matériel pédagogique pour les écoles de Prat Foën  
(maternelle et élémentaire)

# TROG ET PUGES

## DIM. 26 JANVIER

### GUIDEL



**-Entrée: 1 euro**

**gratuit moins de 15 ans**

**-Restauration sur place**

## Salle de Kerprat

**De 8h30 à 17h00**

Déclaration 01/25

Renseignements

[actionspourpratfoen@gmail.com](mailto:actionspourpratfoen@gmail.com)

COLLECTIF DES PARENTS D'ÉLÈVES  
ACTIONS  
pour Prat foen



Organisé par le collectif Actions pour Prat-Foën au profit des écoles  
publiques de Guidel

# Règlement intérieur// Troc et puces

26 janvier 2025 salle de Kerprat Guidel

Organisé par le Collectif « Actions Pour Prat Foën » (Au profit des écoles publiques de Guidel) – Déclaration N°01/25

Réservé aux particuliers, les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte.

**Article 1:** Le collectif Actions Pour Prat Foën organise un troc et puces le dimanche 26 janvier 2025 de 8h30 à 17h00 à la salle de Kerprat de Guidel. L'accueil des exposants débute à 7h00 et finit à 8h15. Ouverture du Troc et Puces de 8h30 à 17h00.

**Article 2 :** Les emplacements sont distribués par l'association, aucune inscription ne sera prise en compte sans les documents suivants : n° de la carte d'identité, paiement de l'emplacement et bulletin d'inscription. Aucun remboursement ne sera effectué. Les emplacements des exposants non présents à 8h15 pourront être revendus par l'association.

**Article 3 :** Dès son arrivée l'exposant s'installe à l'emplacement qui lui est désigné par l'organisateur. Les véhicules ne peuvent pas rester sur place et sont redirigés vers un parking extérieur.

**Article 4 :** Il est interdit de modifier la disposition des emplacements, seul l'organisateur est habilité à le faire.

**Article 5 :** Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de litiges tels que perte, vol, casses, ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

**Article 6 :** Les exposants doivent laisser l'emplacement propre de tous déchets. Il est interdit de déposer des objets invendus (vêtements, jouets, vaisselle, livres...) dans les poubelles situées autour de la salle de Kerprat.

**Article 7 :** La présence à cette manifestation implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

**Article 8 :** La salle de Kerprat servant à la restauration collective en semaine, la présence d'animaux est interdite.

**Article 9 :** Les conditions sanitaires en vigueur lors de l'événement seront appliquées.

**Article 10 :** L'événement pourra être annulé par les organisateurs notamment en fonction de l'évolution du contexte sanitaire. Le montant des inscriptions sera alors remboursé aux exposants.

Le Collectif Actions Pour Prat Foën se réserve l'exclusivité d'un stand buvette et gourmand.

# Bulletin d'inscription// Troc et puces

26 janvier 2025// salle de Kerprat Guidel

Organisé par le Collectif « Actions Pour Prat Foën »

**NOM :** .....

**PRENOM :** .....

**ADRESSE COMPLETE :**

.....

.....

**TEL FIXE :** ..... **PORTABLE :** .....

**EMAIL**.....@.....

**N°CARTE IDENTITE:** .....

(Faire photocopie des 2 côtés ou nous envoyer un scan par mail)

**Tarifs exposants :** 7 € la table de 1,2m (fournie) / 7 € l'emplacement de 1,2m pour portant (non fourni)

**Je réserve :** .....table(s)\* 7€ + .....portant \* 7€ = .....€

Je soussigné(e), .....

- ✓ Demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du 26 janvier 2025.
- ✓ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engager à m'y conformer.
- ✓ Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code du commerce)
- ✓ Je joins le paiement par chèque de ma réservation à l'ordre de « Div Yezh Gwidel » qui récolte les fonds du Collectif.
- ✓ Je déclare sur l'honneur ne pas avoir participé à plus de deux vides greniers dans l'année civile (Article R321-9 du Code pénal).

**Fait à** ..... **Le**.....

**SIGNATURE:**

Dossier à déposer auprès des enseignants, dans les boîtes aux lettres des associations situées à côté du portail principal de l'école élémentaire ou par courrier, APF – 4 Kerhoat Benaol 56520 Guidel

Contact : [trocetpuces.apf@gmail.com](mailto:trocetpuces.apf@gmail.com) Ou 07.66.60.64.86

Merci de privilégier le contact par mail !